



Conseil municipal du 27 octobre 2022

Compte rendu

Date de la convocation
22/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à Vingt heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

Présents : Mmes Delphine MISSONNIER, Valérie MONTEIL

Mrs Philippe MEYZONET, Stéphane DARLE, Pascal CHAPELLE, Jean GRANGHON, Stéphane TAISSIDRE, Lionel FOURNERIE.

Absents excusés : Benoit DELABARRE

Pouvoir : Benoit Delabarre donne procuration à Mme Valérie MONTEIL

Secrétaire de séance : Mr Jean GRANGHON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2022

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation secrétaire de séance : Mr Jean GRANGHON

Délibération N°1 - création d'un poste d'adjoint technique 17h30 - au 01/01/2023

Il convient de créer un emploi d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, d'un quota de 17h30 par semaine (poste de Christian Beaune).

Le conseil accepte la création de ce poste et s'engage à inscrire les dépenses rattachées à ce poste pour 2023, chapitre 012 -article 6411.

La Déclaration de vacance d'emploi a été créée sur emploi-territorial

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°2 - création d'un poste de secrétaire 17h30 - au 01/01/2023

Il convient de créer un emploi d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative, d'un quota de 17h30 par semaine (remplacement de Marie-Christine CALLOT-PREYNAT).

Le conseil accepte la création de ce poste et s'engage à inscrire les dépenses rattachées à ce poste pour 2023, chapitre 012 -article 6411.

La Déclaration de vacance d'emploi a été créée sur emploi-territorial

La commune recherche toujours un/e remplaçant/e.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°3 - Nomination d'un correspondant Sécurité civile

Le département nous demande de désigner un correspondant sécurité civile, incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Delphine MISSONNIER a été nommée pour représenter la commune de Félines.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°4 - subvention solidarité paysans

Une demande d'aide financière est arrivée en mairie, concernant l'association « solidarité paysans en Auvergne »

Le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 100 € pour 2022.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°5 - CLECT - Approbation du rapport du 8 septembre 2022

Après la lecture du document, le conseil municipal accorde son approbation du rapport de la CLECT « petite enfance » sur l'ex territoire communauté de communes de l'emblavez.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 6 - adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire

Faute de renseignement suffisant, l'adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires avait été ajournée (conseil du 20 mai 2022).

Après une explication plus approfondie du soutien fourni par l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire (conseils de 1^{er} niveau, Expertises ciblées, assistance à une maîtrise d'ouvrage (partielle ou globale)...), le conseil municipal jugé utile d'adhérer à cette agence, en vue des projets futurs possible sur le territoire Félinois.

Le coût est de 100 € pour l'année 2023.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N° 7 - Eclairage public Sembadel

La mairie de Sembadel opte pour un changement des éclairages publics en LED, un devis de 4 179.94 € TTC a été chiffré pour Sembadel-Gare.

Selon les critères imposés dans le cadre du Leader, le conseil accepte de devis et la participation de la commune à ce projet s'élève à 1915 €.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°8 - DETR appel à projet

Sujet ajourné, plusieurs documents manquent au dossier, en l'occurrence des devis de maîtrises d'œuvres toujours en cours de chiffrage.

Info 1 - Demande d'aide financière - collègue Henry Pourrat

Le collège Henri Pourrat organise un séjour ski du 6 au 10 mars 2023, et demande un soutien financier pour que les parents d'élèves n'aient pas à supporter toute la charge financière du séjour.

3 élèves sont concernés par ce séjour.

Le conseil municipal demande au CCAS d'étudier le dossier qui relève de sa compétence.

Info 2 - Carte communale - B55

Compte rendu de la visioconférence qui s'est tenue entre le directeur du service économique de l'agglomération du Puy en Velay, la représentante du cabinet Réalités et les représentants de la commune de Félines.

Au prochain conseil municipal, une délibération sera à prendre sur les différentes définitions de la concertation publique à venir.

Info 3 - renouvellement contrat Aline + mi-temps Nicole

* Le contrat d'Aline GRANGE d'agent polyvalent arrive à échéance - proposition d'un CDD d'un an en accroissement temporaire de travail. Quota de 11h semaine (6h de l'ancien contrat + 5h de ménage que Françoise ROUSSET ne désire plus assurer)

* donc baisse de 5h semaine sur le contrat de Françoise ROUSSET, donc 4,25h/ semaine annualisées.
* Un CDD pour remplacement d'un agent indisponible ou à temps partiel va être créé à compter du 01 novembre 2022.

Nicole JACQUIN(31,5/35) étant placée à partir du 7 novembre en mi-temps thérapeutique, Aline GRANGE effectuera le restant d'heures, soit 15h30/semaine annualisées

Info 4 - Commun du couvent

En faisant le ménage des communs au couvent, l'agent d'entretien a pu constater des traces de pneus de vélos sur les murs des espaces communs.

Un rappel sur la tenue à tenir sera fait aux locataires, le règlement intérieur a été affiché en rappel.

Info 5 - Logo commune + nom du bulletin

Il a été proposé en commission communication la création d'un logo pour la commune ainsi qu'un nom à donner au bulletin municipal.

Info 6 - Cérémonie du 11 novembre 2022

Une messe est organisée à 11h suivie de la cérémonie à 11h45 au monument aux morts.

Info 7 - Éclairage public

Lors de la vente d'une petite parcelle de terrain dans Estables, il s'avère qu'un lampadaire comportant de l'éclairage public se trouve sur ce terrain. Le conseil a omis de conserver l'emplacement du lampadaire.

Un voisin mécontent s'en insurge considérant que le lampadaire est devenu privé.

Après réflexion est débat, le conseil municipal demande que la lampe soit supprimée. Par ailleurs, il existe la même situation à Chamborne et donc il sera appliqué le même règlement.

Un bilan de la pose des leds sur les lampadaires en 2018 sera effectué pour être vu en commission afin de déterminer les modalités d'éclairage public en 2023, compte tenu de la forte augmentation du coût de l'énergie.

La séance est levée à 00h30.

Le secrétaire de séance

Jean GRANGHON



Le Maire

Philippe MEYZONET



